

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

09/2016=> Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs :

Création d'un poste de rédacteur suite au recrutement d'un responsable de l'urbanisme à compter du 1er avril 2016.

Suppression d'un poste d'agent de maîtrise suite à la mutation de Mr BONNARD à la C.C à compter du 1er mai 2016.

D'après Mme le maire, le poste de rédacteur sera assuré par un jeune homme titulaire d'un master 2 en urbanisme et c'est son premier emploi.

Concernant le poste d'agent à supprimer suite à la mutation de Mr BONNARD, il faut savoir que ce poste est occupé par cette personne à hauteur de 50% ainsi que par Mme Germain qui prendra sa retraite dans 2 ans.

*Encore une fois, nous remplaçons dont un poste de catégorie C par un poste de catégorie B, ce qui a une conséquence sur le budget de fonctionnement qui est déjà mis à mal par les baisses des dotations de l'Etat. **Nous nous sommes abstenus.***

Pour information, la ville d'Etréchy dispose de 71 agents après de transfert de la filière culturelle à la C.C

10/2016 => Débat d'Orientation Budgétaire :

Le débat d'orientation budgétaire intervient avant le vote du budget primitif. Il retrace les grandes lignes du prochain budget général.

Concernant notre commune, il faut savoir que les dotations de l'Etat seront encore en baisse de 10% pour cette année 2016, ce qui aura une conséquence sur le budget de fonctionnement auquel ces dotations sont rattachées.

Par contre, la bonne nouvelle est que la FCTVA (TVA récupérée par les collectivités) sera étendue sur des opérations supplémentaires comme la restauration de biens immobiliers.

Le problème pour 2016 sera de réfléchir à limiter les dépenses de fonctionnement afin d'endiguer l'effet « ciseau » prévu pour 2017.

Concernant les investissements, rien de bien transcendant si ce n'est ce que l'on sait déjà. Extension du cimetière, réfection de la route Salvador Allendé, déplacement des ateliers municipaux sous réserve de la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage plus quelques réfections soumises à subventions qui sont aussi de l'argent public.

Nous prenons conscience des difficultés à venir et nous sommes d'autant plus inquiets que le gouvernement promet de « dégeler » le point d'indice des fonctionnaires, ce qui augmentera d'autant plus le budget de fonctionnement.

Nous avons donc interrogé Mme le Maire sur l'éventualité qu'elle augmente les taux d'imposition comme il est supposé dans le DOB proposé.

Madame le maire nous a répondu que, certes l'augmentation du taux d'imposition est une éventualité pour engendrer des recettes de fonctionnement, mais elle se refuse à cette augmentation compte tenu que le département fera peser une hausse de l'imposition.

Nous nous sommes étonnés de cette prise de position car madame le maire avait déclaré le contraire la veille sur Europe 1 où elle avait pris la parole concernant le dégel du point d'indice

des fonctionnaires. Mensonge ou contre-vérité ?

Il n'y a pas de vote sur le débat d'orientation budgétaire

11/2016=> Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux :

Cette demande de subvention a été choisie en fonction du programme d'agrandissement du cimetière, à savoir la liaison entre le nouveau et l'ancien cimetière.

Nous avons voté Pour !

12/2016=> Dotation de soutien à l'investissement public local :

Les mesures adoptées par la loi de finance 2016 prévoient la création d'un fond de soutien à l'investissement public des communes et de leur groupement à fiscalité propre.

Cette dotation est créée uniquement pour 2016 et est destinée à accompagner la réalisation de projets d'investissement démarrant dans les plus brefs délais dans le but d'obtenir un effet significatif sur l'investissement local.

Les enveloppes sont mises à la disposition des préfets de région et mises en œuvre par les préfets de département qui opèrent une sélection préalable des projets éligibles à 80% de leur montant.

Pour Etréchy, les projets proposés sont :

- Huisseries du groupe scolaire Schumann qui datent de 1950 (157 862 euros)
- Remplacement de la chaudière de Monnet I et II qui date de 1988 (18 634 euros)
- Remplacement de la climatisation de la salle Jean Monnet (55 000 euros)
- Remplacement de la chaudière du stade (19 510 euros)
- Projet d'aide à l'accessibilité des bâtiments publics (31 000 euros)

La mairie précise que la climatisation de Monnet est à changer suite à du vandalisme.

Nous demandons pourquoi l'assurance n'a pas remboursé les dégâts. Mme le maire nous répond que le ou les auteurs n'ont pas été identifiés.

Nous l'informons qu'un fond de garanti est créé par les assurances pour ce cas de figure et que nous nous étonnons qu'aucun dossier n'ait été ouvert.

Il est évident que la mairie n'a jamais déposé plainte et que ces réparations seront à la charge du contribuable.

Il est à préciser que c'est le préfet qui décide du projet à financer et que nous ne connaissons pas le montant de l'enveloppe allouée.

Nous avons voté Pour !

13/2016=> Acquisition de terrains :

Le projet de raccordement du nouveau cimetière à l'ancien cimetière impose l'acquisition de parcelles situées entre les deux.

Il était proposé d'acheter une parcelle de 490 m² pour la somme de 5000 euros.

Nous avons voté Pour !

14/2016 => Adhésion au syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique »

Afin de développer le haut débit dans le département, un syndicat a été créé. Ce syndicat permettra de fournir et de développer le haut débit (fibre) dans notre commune dont certaines zones sont encore dépourvues.

Le passage du haut débit nécessitera certainement certains travaux d'enfouissement dans le centre bourg. Espérons que la mairie profite de ces travaux pour enterrer le réseau téléphonique et électrique !

Nous avons voté pour !

15/2016=> Convention cadre service minimum d'accueil :

Lors de grèves du personnel enseignant, la charge de l'accueil scolaire est à la charge des mairies. Or, depuis le transfert de la vie scolaire à l'intercommunalité, cette charge incombe à la C.C, mais les communes doivent quand même voter cette décision.

Nous avons voté Pour !

16/2016=>Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux administratifs à la communauté de communes par la commune d'Etréchy.

Suite à l'agrandissement de la C.C et au transfert de la culture, la C.C qui est hébergée dans les locaux de la mairie a besoin de nouveaux bureaux.

Des travaux ont donc été effectués et cet avenant fixe les nouvelles conditions d'attribution de ces locaux sachant que la C.C paye un loyer à la mairie. Loyer qui est fixé à 136 euro le m².

Nous avons voté pour !

17/2016=>Convention de mise à disposition ponctuelle d'une salle communale au collège LE ROUSSAY :

Dans le cadre des activités du collège, la commune a décidé de mettre gracieusement à sa disposition l'espace Jean MONNET pour deux manifestations (une représentation théâtrale et la répétition de la chorale des collèves)

Nous avons voté pour !

18/2016=> Convention de partenariat avec KEOPS :

En 2015, un partenariat avec l'établissement KEOPS et la commune a été mis en place. Ce partenariat qui permet aux personnes gérées par cet établissement de procéder à des travaux d'entretien des espaces verts communaux arrivant à son terme, il est proposé de le renouveler.

Nous avons voté Pour !